



## Rapport d'information du Conseil communal

relatif à la présentation de son programme de législature :  
***La Chaux-de-Fonds 2020 – 2024, une ville en mutation***

(du 19 mai 2021)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

L'art. 116 du Règlement général (du 2 juillet 2019) prévoit que :

*Au début de et pour chaque période de législature, le Conseil communal élabore un programme de législature et une planification financière. Il annonce les grandes orientations du Conseil communal, les projets dont il souhaite la réalisation, leur degré d'urgence et l'ordre de grandeur des dépenses adapté à la situation financière de la Ville.*

Par le biais du présent rapport, le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre en annexe son programme pour la législature 2020 – 2024, "*Une ville en mutation*", lequel est accompagné d'un plan financier.

L'objectif du Conseil communal est de vous présenter en guise de programme de législature une boussole de son action pour les quatre ans à venir et au-delà par un document relativement bref, facilement appréhendable et agréable à lire. C'est dans cet esprit qu'il a travaillé et c'est également la raison pour laquelle il a consenti à une mise en page particulière, avec ligne graphique et illustrations, du document final.

Il est à noter que le Conseil communal a dû à regret renoncer à une démarche participative réunissant l'ensemble des chef-fe-s de service, voire des cadres, de l'administration. En effet, les mesures sanitaires et autres restrictions liées à la pandémie rendaient extrêmement difficile la tenue d'une séance au vert avec une trentaine de personnes et le travail en groupe par ateliers suivi de restitutions partagées. À cela, s'ajoutaient des délais courts induits par une législature raccourcie. Le Conseil communal ne pouvait envisager de vous soumettre son plan d'action après l'été 2021.

Aussi le Conseil communal, entouré de l'assistante de direction du DEFASI (dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des institutions) et de l'administratrice du DUBREC (dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication), a dû se résoudre à élaborer une première ébauche de programme de législature découlant d'une réflexion interne. Pour ce faire, il s'est largement inspiré des philosophies et des visions d'ores et déjà à l'œuvre dans les services et au sein de l'ancien collège exécutif; il a toutefois souhaité valoriser les dynamiques progressistes et accentuer les ambitions et le rythme nécessaire à la mutation positive de notre ville.

Dans un second temps, il a soumis ce premier document aux chef-fe-s de tous les services de la ville en sollicitant une relecture ponctuée de commentaires et de suggestions.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Théo Huguenin-Elie	Daniel Schwaar

**Annexes :**

- Programme de législature *La Chaux-de-Fonds 2021 – 2024, une ville en mutation*
- Plan financier